

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 15 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : M. Bruno GRANCOING, Maire.
Date de convocation : 10/09/2018
Pour : 15 **Présents :** M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie
Contre : 0 DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
Abstention : 0 DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine
COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme
Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE,
M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers
Municipaux.
Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

N°22/2018

OBJET : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 alinéa 1 et 2, et 3-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'aux termes de la loi n°84-53 précitée, et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 6 heures par semaine, compte tenu de l'accroissement d'activité à la cantine scolaire du fait de l'augmentation du nombre d'élèves,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de créer** un poste d'adjoint technique non permanent à compter du 03 Septembre 2018, à temps non complet à raison de 6 heures par semaine, afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité à la cantine, dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 1 de la loi susvisée, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

- de préciser que la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique, et dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait à Saint-Auvent, le 19 Septembre 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 21 SEP. 2018
De la publication le :

Le Maire,

Bruno GRANCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°23/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : ADHESION DU SYNDICAT DES DEUX BRIANCE REGROUPANT LES COMMUNES DE GLANGES, SAINT VITTE SUR BRIANCE ET SAINT GERMAIN LES BELLES AU SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE (SVBG)

Considérant qu'en application de l'article L5211-18 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées des communes membres doivent émettre un avis sur l'adhésion de nouvelles collectivités,

Considérant que le comité syndicat du SVBG a rendu un avis favorable le 26 juin 2018 à l'intégration du syndicat des deux Briance regroupant trois communes (Glances, Saint Vitte sur Briance et Saint Germain les belles,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'émettre** un avis favorable à l'adhésion du syndicat des deux Briance regroupant trois communes (Glances, Saint Vitte sur Briance et Saint Germain les belles) au Syndicat des eaux Vienne Briance Gorre.

Fait à Saint-Auvent, le 18 septembre 2018

**Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 21 SEP. 2018
De la publication le :**

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



Bruno GRANCOING

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Procurations :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

N°24/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES DE LA COMMUNE

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et d'une politique de développement durable, la commune de Saint auvent entend faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la commune de Saint auvent fait en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

C'est pourquoi, en application de l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la commune de Saint auvent fixera dans le cahier des charges des marchés publics de certaines opérations, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

La commune de Saint-auvent sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil départemental de la Haute Vienne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

De donner une suite favorable à cette démarche.

Fait à Saint-Auvent, le 19 Septembre 2018

**Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 21 SEP. 2018**

Le Maire,

Bruno GRANCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



[Handwritten signature of Bruno Grancoing]

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°25/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE VIENNE GORRE (SMVG)

Monsieur le Maire expose en tant que collectivité membre du syndicat mixte Vienne Gorre, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués.

Le SMVG est un syndicat mixte fermé à la carte qui possède 3 compétences (chemins ruraux, transports scolaires et restauration et entretien des bassins versants de la Gorre et de la Graine

Suite à la modification de ses statuts, le SMVG demande à chaque collectivité membre de bien vouloir désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par compétence transférée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

De désigner au Syndicat Mixte Vienne Gorre

- Pour la compétence « transport scolaire » :

Délégué titulaire : - Monsieur Alain DURIS
Délégué suppléant - Monsieur Kevin JOUSSE

- Pour la compétence « chemins ruraux » :

Délégué titulaire : - Monsieur Daniel DESBORDES
Délégué suppléant - Monsieur Romain GRAND

Fait à Saint-Auvent, le 18 Septembre 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 21 SEP. 2018
De la publication le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



Le Maire,

Bruno GRANCOING

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°26/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN POUR LA COMPETENCE GEMAPI

Vu la délibération n°2018/02 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Vienne Gorre du 15 février 2018, portant modification des statuts suite au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) des communes vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la compétence GEMAPI au sein de la communauté de communes Ouest Limousin.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de désigner à l'unanimité

-Pour la Compétence « GEMAPI » :

Délégué titulaire : - Monsieur Bruno GRANCOING

Délégué suppléant - Monsieur Aimé FAURE

Fait à Saint-Auvent, le 18 Septembre 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 21 SEP. 2018
De la publication le :

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



Bruno GRANCOING

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°27/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.

Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : REVISION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Vu l'article R2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Février 2002, instituant la part variable de la redevance d'assainissement collectif pour toute personne raccordable à un réseau public,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 Mars 2010 instaurant la partie fixe de la redevance,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 Octobre 2016 révisant la part variable de la redevance assainissement
M. le Maire propose de maintenir la part variable de la redevance à 0,85 € le m³ d'eau consommée, et la part fixe à 35 € annuel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de maintenir** la part fixe de la redevance à 35 € annuel par foyer, pour l'exercice 2019,
- **de maintenir** la part variable de la redevance à 0,85 € le m³ d'eau consommée pour 2019,
- **de rappeler** que cette redevance (part fixe et part variable) est révisable annuellement.

Fait à Saint-Auvent, le 18 septembre 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 21 SEP. 2018
De la publication le :

Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



Bruno GRANCOING



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 15 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : M. Bruno GRANCOING, Maire.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°28/2018

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : ANNULATION DE LA VENTE DES BATIMENTS AB 27 et AB 28

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Considérant que l'ensemble immobilier, situé dans le Bourg, d'une superficie de 276 m² pour les bâtiments et de 1.591 m² pour le terrain attenant est un bien du domaine privé de la commune, et qu'il ne présente plus d'utilité pour la collectivité,
Considérant la délibération n°11/2017 du 4 avril 2017 acceptant la proposition d'achat faite par M. et Mme CHOQUEL, domicilié à Saint-Auvent (87310) pour une somme de 70.000 €,
Considérant le compromis de vente en date du 16 octobre 2017,
Considérant la non obtention du prêt et le courrier en date du 8 septembre 2018 de M. et Mme CHOQUEL qui « annoncent renoncer à l'acquisition de ce bien »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'accepter** l'annulation de la vente des bâtiments cadastrés AB 27 et AB 28, situés dans le Bourg, à M. et Mme CHOQUEL étant donné la caducité du compromis de vente,
- **de ne demander** à M. et Mme CHOQUEL aucun dommages-intérêts pour l'annulation du compromis de vente.
- **de demander** à M. et Mme CHOQUEL de prendre en charge les frais de notaire induits par la signature et l'annulation du compromis de vente.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à remettre cet ensemble immobilier en vente pour un montant de 90 000 euros.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la résiliation de la vente et à la remise en vente et de lui donner tout pouvoir pour ce faire.

Fait à Saint-Auvent, le 18 septembre 2018

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 21 SEP. 2018
De la publication le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



Le Maire,

Bruno GRANCOING



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 15 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : M. Bruno GRANCOING, Maire.
Date de convocation : 10/09/2018
Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie
DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine
COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme
Aurélié GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE,
M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers
Municipaux.
Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

N°29/2018

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR TRAVAUX ENTRETIEN DE VOIRIE 2018

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 27 juillet 2018 sur les sites de la commune et « achats publics »,

Vu le classement des offres établi par la Commission MAPA qui s'est réunie le 18 septembre 2018,

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise CMCTP (87310 St Laurent sur Gorre) pour un montant de 28 986,66 € HT soit 34 783,99 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'attribuer** le marché de travaux de voirie à l'entreprise CMCTP pour un montant de 28 986,66 € HT soit 34 783,99 € TTC,

- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte d'engagement à venir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du marché, et de lui donner tout pouvoir pour ce faire.

Fait à Saint-Auvent, le 18 septembre 2018

**Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 21 SEP. 2018
De la publication le :**

Le Maire,

Bruno GRANCOING

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 24 SEP. 2018



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°30/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoint.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2019 / DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire indique que différents travaux de voirie visant à la remise en état et au renforcement de chaussées et de trottoir sont à prévoir.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 49 191.08 € HT soit 59 029.30 € € TTC.

Il indique que des subventions peuvent être allouées par le Conseil Départemental, et propose de solliciter une aide pour cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'approuver** le projet de travaux de voirie pour un montant prévisionnel de 49 191.08 € HT soit 59 029.30 € € TTC
- **de solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **de donner** tout pouvoir à M. le Maire pour la réalisation de cette opération et pour signer les documents à venir.

Fait à Saint-Auvent, le 19 Septembre 2019

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le : 26 SEP. 2018
De la publication le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 27 SEP. 2018



Le Maire,

Bruno GRANCOING



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°31/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 10/09/2018

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE, M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - EFFACEMENT DE RESEAUX – LA BELLEMENIE

Dans sa délibération n°05/2018 du 6 mars 2018, le conseil municipal a décidé de confier au SEHV les études relatives aux travaux d'éclairage public des villages de la Bellemenie et de Royer et de désigner SEHV comme maître d'ouvrage de ces travaux ;

Le coût prévisionnel des travaux concernant la Bellemenie programmés en 2019 est estimé à 9 974.51 € HT soit 11 696.41 € TTC.

Le Maire indique que des subventions peuvent être allouées par le Conseil départemental, et propose de solliciter une aide pour cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'approuver** le projet de l'opération proposé par SEHV « dissimulation la Bellemenie » pour un montant prévisionnel de à 9 974.51 € HT soit 11 696.41 € TTC
- **de solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **de donner** tout pouvoir à M. le Maire pour la réalisation de cette opération et pour signer les documents à venir.

Fait à Saint-Auvent, le 19 Septembre 2019

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le : 26 SEP. 2018

De la publication le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 27 SEP. 2018



Maire,

Bruno GRANCOING

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment
Présents : 15 convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Procurations : M. Bruno GRANCOING, Maire.
Date de convocation : 10/09/2018
Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; Mme Annie
DUCOURTIEUX, Mme Sylvie GERMOND, M. Daniel
DESBORDES, M. Jean-Louis MOUSNIER, Adjoints.
Mme Audrey MEUNIER, M. Alain DURIS, Mme Sandrine
COULON, M. Yoann RUFFEL, M. Alan DUVAL, Mme
Aurélie GAUMER, M. Kévin JOUSSE, M. Aimé FAURE,
M. Romain GRAND, M. Benoît RIBIERE, Conseillers
Municipaux.
Secrétaire de séance : Daniel DESBORDES

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N°32/2018

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - EXTENSION DE RESEAUX – LE STADE

Dans le cadre des différents projets de la commune : l'aire de camping-car, et halle de sport une extension de réseau électrique est à prévoir au lieu-dit STADE ;

Le coût prévisionnel des travaux concernant cette extension est estimé à 11 020.32 € HT soit 13 224.38 € TTC.

Le Maire indique que des subventions peuvent être allouées par le Conseil départemental, et propose de solliciter une aide pour cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **d'approuver** le cout de l'opération proposé par SEHV « Extension aire camping-car et gymnase » pour un montant prévisionnel de 11 020.32 € HT soit 13 224.38 € TTC
- **de solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **de donner** tout pouvoir à M. le Maire pour la réalisation de cette opération et pour signer les documents à venir.

Fait à Saint-Auvent, le 19 Septembre 2019

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le :
De la publication le : 26 SEP. 2018

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 27 SEP. 2018



Le Maire,

Bruno GRANCOING

